

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement des Rivières, tenue le jeudi 7 juillet 2022 à 17 h 31, à la salle du conseil de l'Arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot.

Sont présentes: Madame Véronique Dallaire, conseillère du district électoral Les Saules - Les Méandres
Madame Alicia Despins, conseillère du district électoral de Vanier-Duburger et présidente de l'arrondissement
Madame Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf

Sont également présents: Monsieur Patrick Bastien, directeur de l'arrondissement
Mme Marie-Ève Therrien, directrice en soutien aux activités d'arrondissement
Mme Karine Gingras-Royer, assistante-greffière d'arrondissement

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA2-2022-0116 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point suivant:

7.4.1 Motion de félicitations à M. Jimmy Pelletier.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Questions découlant du procès-verbal

Aucune question.

Approbation du procès-verbal

CA2-2022-0117 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022

Sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire, il est résolu d'adopter

le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022, tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Dépôt par l'assistante-greffière d'arrondissement:

- Liste des événements autorisés par délégation de pouvoir

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une première période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Propositions

Gestion du territoire

Loisirs, sports et vie communautaire

CA2-2022-0118 **Autorisation de conclure une entente triennale entre la Ville de Québec et l'organisme Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair relative au versement d'un soutien financier de 70 211 \$ pour l'année 2022 et de 63 264 \$ pour les années 2023 et 2024 - LS2022-092 (CT-2604204)**

Sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec, l'Arrondissement des Rivières et l'organisme Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair relative au versement d'un soutien financier de 70 211 \$ pour l'année 2022 et de 63 264 \$ pour les années 2023 et 2024, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint et sous réserve de l'adoption des budgets par les autorités compétentes pour la durée de l'entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

CA2-2022-0119 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme « Loisirs Duberger-Les Saules inc. » pour la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 - Arrondissement des Rivières (Dossier 78138) - AP2022-593 (CT-2598934)

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire, appuyée par madame la présidente Alicia Despins, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'organisme « Loisirs Duberger-Les Saules inc. » relativement à la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 - Arrondissement des Rivières, le tout selon les conditions mentionnées à l'entente ci-annexée.

Cette entente demeure sous réserve de l'approbation du budget 2023 par les autorités.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA2-2022-0120 Ordonnance numéro O-375 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement au boulevard Saint-Jacques - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf - TM2022-151

Sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-375 de l'Arrondissement des Rivières concernant le stationnement sur le boulevard Saint-Jacques, relative au Règlement R.C.A.2V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA2-2022-0121 Motion de félicitations à monsieur Jimmy Pelletier

Attendu que M. Jimmy Pelletier est un athlète paralympique qui œuvre pour sa communauté depuis de nombreuses années;

Attendu qu'il a tout au long de sa carrière chercher à redonner à sa communauté par des actions rassembleuses et porteuses de ses valeurs;

Attendu qu'est née la randonnée Jimmy Pelletier afin de soutenir Adaptvie

ainsi que d'autres organismes qui viennent en aide aux personnes vivant avec des limitations physiques, intellectuelles ou un trouble du spectre de l'autisme dans la province de Québec;

Attendu qu'après 2 ans d'attente due à la situation particulière de pandémie se tenait enfin la 6e Édition du défi du 29 juin au 2 juillet.

En conséquence,

Sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, appuyée par madame la présidente Alicia Despins, il est résolu que les membres du conseil d'arrondissement Des Rivières remercient et félicitent chaleureusement monsieur Jimmy Pelletier pour ses innombrables initiatives et levées de fond ainsi que pour l'ensemble de son précieux et constant engagement auprès de sa communauté.

Adoptée à l'unanimité

Matières nécessitant une consultation publique

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

[AM2-2022-0122](#) ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement Des Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des sports de glace et des terrains de balle extérieurs, R.C.A.2V.Q.338 et dépôt du projet de règlement - [LS2022-139](#)***

Madame la conseillère Véronique Dallaire donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter des ajustements à la tarification pour les sports de glace dans le but d'appliquer la gratuité à la clientèle de 22 ans et plus membre d'organismes en matière de sports de glace reconnus par la ville. Les modifications visent également à ajuster la tarification pour la location de terrains de balle extérieurs et à appliquer la gratuité lorsqu'il s'agit d'une entente spécifique avec une association régionale rattachée à une fédération de balle et couvrant minimalement la ville, et ce, pour la période d'avril à octobre de chaque année.

Le projet de règlement est déposé.

Adoption des règlements

CA2-2022-0123 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22624Cc, R.C.A.2V.Q.326 (rue Cyrille-Duquet) - District électoral des Saules-Les Méandres - Quartier de Saint-Sauveur - GT2022-129**

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire, appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22624Cc, R.C.A.2V.Q.326.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA2-2022-0124 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22020Ip, R.C.A.2V.Q. 327 (parc industriel Armand-Viau) - District des Saules-Les Méandres - Quartier de Duberger-Les Saules. - GT2022-127**

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire, appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22020Ip, R.C.A.2V.Q. 327.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA2-2022-0125 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22002Cc, R.C.A.2V.Q. 329 (lot 6 085 179, boulevard de l'Auvergne) - District des Saules-Les Méandres - Quartier de Duberger-Les Saules - GT2022-121**

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire, appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22002Cc, R.C.A.2V.Q. 329.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA2-2022-0126 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 24011Mb, R.C.A.2V.Q. 328 (8500, boulevard de l'Ormière, district des Saules-Les Méandres) - GT2022-302**

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire, appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 24011Mb, R.C.A.2V.Q. 328 (8500, boulevard de l'Ormière, district des Saules-Les Méandres.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de quinze minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement des Rivières sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.2V.Q. 1, la présidente de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 41, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Alicia Despins
Présidente de
l'arrondissement

Karine Gingras-Royer
Assistante-greffière
d'arrondissement